



Assurance refuse de payer le credit apres deces

Par **IKPoire**, le **30/04/2010** à **18:01**

Bonjour,
Notre pere est mort à l'hôpital à la suite d'une sirose au foie (alcoolisme).
L'assurance (credit maison) nous dit qu'elle ne rembourssera pas.
Dans le dossier medical qu'il nous ont demandé de leur transmettre, une psychiatre a écrit que mon pere etait en incapacité de travailler.(depression grave)
Hors, lors de la contraction du contrat d'assurance credit immobilier, il ne l'a pas mentionné.
L'assurance crie donc "à la fausse declaration".
Ceci dit, il avait acheté cette maison pour en faire un gîte.
Il l'a retapée, a créé sa SCI (société), a ouvert les locations et au bout de 4/5 ans le gîte marchait à plein régime. Il ne vivait que de ça et pour ça. Cela me semble être un "Travail réel".
Je me demande donc, si l'assurance a le droit de ne prendre en consideration que la declaration medicale, ou bien, si la réalité n'a-t-elle pas priorité sur des constatation medicale ???
Le medecin dit "Pas Bon". Le patient est Pourtant "Tres Bon".
Merci de votre aide.